

Incidence sur le prix de l'eau

Le coût moyen annuel engendré par l'ensemble de actions lancées entre 1992 et 2014 représente **19% du prix de l'eau moyen provenant de la nappe en 2014.**

De manière générale, les principaux surcoûts liés à la pollution d'une ressource en eau souterraine

sont liés, au traitement des pesticides et/ou des nitrates ; à l'utilisation d'autres captages ; à la dilution des eaux polluées par des eaux saines.

Il existe aussi des surcoûts relatifs à la perte de confiance des consommateurs en la qualité de l'eau du robinet : achat d'eau en bouteille (151 à 366 €/an/ménage) et de systèmes de traitement, filtres, carafes (61 à 257 €/an/ménage).



QUELS INTERETS ECONOMIQUES DE LA PRESERVATION DE LA NAPPE DE DIJON SUD ?

Document créé à partir de l'étude BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) : « Caractérisation des bénéfices économiques liés à la préservation des eaux souterraines » RP- 63859-FR

Quel avenir pour la nappe de Dijon Sud ?

Sur le long terme, l'amélioration de la qualité de la nappe devrait permettre une **diminution de certains coûts liés aux actions de sécurisation de l'AEP**, mais dans une proportion et dans un délai pour le moment inconnus.

Plus largement, pour les communes du sud de l'agglomération dijonnaise, la préservation de la nappe est **l'assurance de pouvoir continuer à disposer d'une ressource locale**, particulièrement intéressante en cas de défaillance (quantitative/qualitative) d'autres ressources du territoire. D'autant plus que l'ensemble des bassins du secteur (Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud) sont classées en Zone de Répartition des Eaux (ZRE), laissant localement très peu de marge de manœuvre pour l'utilisation des ressources en eau.

L'usage anthropique de la nappe de Dijon Sud a engendré la mise en place de 160 actions, entre 1992 et 2014, pour un coût supérieur à 45 millions d'€uros



Pour la nappe de Dijon Sud, le préventif est entre 4 et 5 fois moins cher que le curatif

La préservation de la nappe sur le long terme est l'assurance de pouvoir continuer à utiliser cette ressource locale pour l'Alimentation en Eau Potable



Partenaires



Qui sommes-nous ?

À propos de l'InterCLE Vouge/Ouche

L'InterCLE est en charge de la protection et de la gestion de la Nappe de Dijon Sud.

C'est une structure de concertation et de coordination entre différents acteurs sur le territoire de la nappe de Dijon Sud.

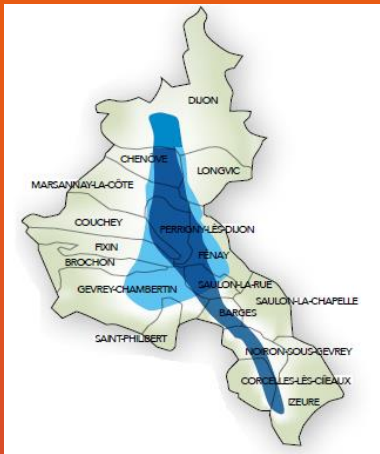
Nous contacter

Téléphone : 03.80.30.76.79

E-mail : intercle@orange.fr

Web : www.bassinvouge.com/intercle/

La Nappe de Dijon Sud une ressource majeure pour son territoire



Localisation de la nappe et des 17 communes concernées

Contrat pour la Nappe de Dijon Sud (2016-2021)

Ce contrat s'inscrit dans une démarche préventive visant la protection qualitative et quantitative de la Nappe de Dijon Sud. D'une durée de 6 ans (2016-2021), il est constitué de 40 actions volontaires et concertées des partenaires.

Son objectif est la reconquête de la qualité des eaux souterraines par une politique préventive sur le long terme.

Description géologique de la nappe

Elle se compose d'une **nappe superficielle unique** ①, libre en amont (de Dijon à Chenôve), d'une **nappe superficielle libre** ② (prolongement de la nappe unique de Chenôve à Gevrey-Chambertin) alimentant les sources de la Cent Fontes et d'une **nappe profonde** ③, semi-captive à captive, de Chenôve à Zeure.

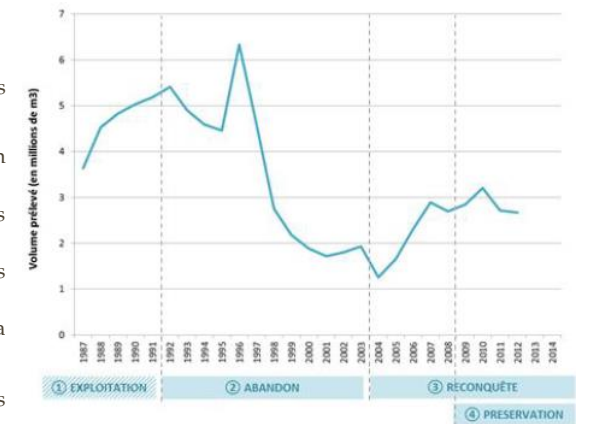


Historique de La Nappe de Dijon Sud

Quatre phases de prélèvement et de gestion de la nappe depuis le début de son exploitation dans les années 1960 :

- Une **phase d'exploitation** (1960-1990) avec une augmentation rapide des volumes prélevés et l'apparition de pollutions et de pressions quantitatives vers la fin des années 1980.
- Une **phase d'abandon progressif** (1990-2000) de l'exploitation pour l'AEP dû à l'augmentation des polluants d'origines agricole et industrielle.
- Une **phase de reconquête** (depuis les années 2000) des usages de la nappe, basée sur des solutions curatives.
- Une **phase de préservation** (depuis 2009) de la ressource qui se met progressivement en place avec la création de l'InterCLE Vouge Ouche.

Depuis 2005, la nappe de Dijon Sud est classée **Zone de Répartition des Eaux** (ZRE). La répartition des prélèvements est ainsi encadrée, permettant de concilier tous les usages sans déséquilibrer la nappe.



Volumes prélevés tous usages dans la nappe sur la période 1987-2014

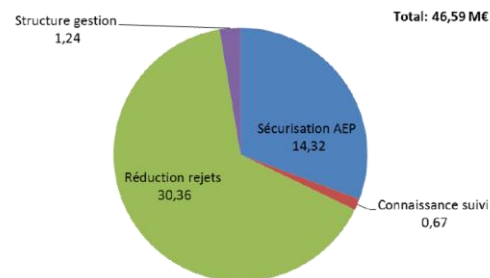
Bénéfices économiques liés à la préservation des eaux souterraines

Etude CARAC'O du BRGM

Le BRGM a réalisé, en 2015, une étude de caractérisation des bénéfices économiques liés à la préservation des eaux souterraines. La nappe de Dijon Sud, notamment, a été prise comme étude de cas afin d'évaluer les coûts engendrés par les actions mises en œuvre sur la nappe pour la période 1992-2014.

La Nappe de Dijon Sud

L'utilisation anthropique de la nappe a engendré la mise en place de plus de **160 actions**, représentant plus de **45 millions d'euros d'investissements et de coûts récurrents annuels** supportés en majorité par la collectivité.



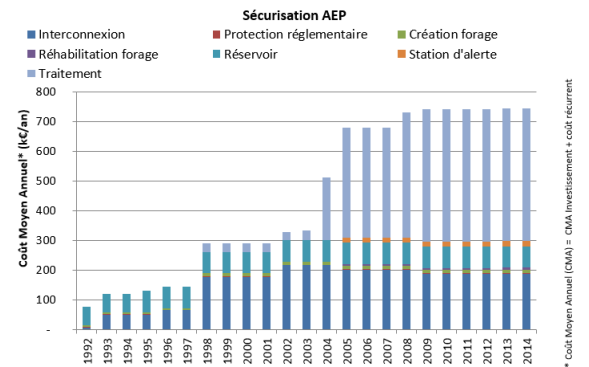
Coûts totaux associés aux actions mises en œuvre à l'échelle de la nappe de Dijon Sud sur la période 1992-2014 (en M€)

Ces surcoûts, orientés vers du curatif afin d'avoir de l'eau de bonne qualité, **auraient en partie pu être évités si la ressource en eau avait été préservée.**

Coûts liés à la sécurisation de l'AEP

Parmi les dépenses annuelles pour la sécurisation de l'AEP, les actions curatives correspondent au traitement des eaux brutes (nitrates et pesticides), à la création et réhabilitation de forages, la mise en place de stations d'alerte et aux interconnexions du champ captant de Marsannay-la-Côte, mises en place pour la dilution des eaux polluées de la nappe. Les autres interconnexions ne peuvent pas être considérées comme seulement curatives car, outre la dilution, elles permettent

Coûts moyens annuels des actions de sécurisation de l'AEP sur la période 1992 - 2014



* Coût Moyen Annuel (CMA) = CMA Investissement + coût récurrent

principalement la sécurisation quantitative de l'AEP.

Ainsi les actions curatives représentent depuis 2008 un coût situé entre 543 000 €/an et 670 000 €/an selon si l'on prend en compte l'ensemble ou non des interconnexions.

Actions préventives versus actions curatives

	Coût du préventif (contrat de nappe 2016-2021)	Coût du curatif depuis 2008	Coût du curatif + coût des interconnexions depuis 2008
Coût annuel	143 k€/an	543 k€/an	670 k€/an

Coût des actions de préservation du contrat de nappe 2016-2021 versus coût des actions curatives depuis 2008

Parmi les 40 actions du contrat de nappe de Dijon Sud 2016-2021, les actions de préservation de la qualité des eaux souterraines auront un coût estimé à **858 000 € HT sur 6 ans, soit 143 000 €/an**.

Les actions inhérentes à une bonne gestion des eaux (travaux sur les réseaux d'assainissement, révision des DUP) n'ont pas été considérées comme des actions de préservation.

Le ratio entre le coût des actions préventives du contrat de nappe 2016-2021 et celui des actions curatives, est compris entre 4 et 5.

Pour la nappe de Dijon Sud, le préventif est entre 4 et 5 fois moins cher que le curatif.